

**Département du Haut-Rhin**

**VILLE DE ROUFFACH**

-----

**PROCES - VERBAL**

de la séance du conseil municipal du **mardi 4 février 2020**

-----

Le mardi quatre février deux mille vingt à 19 heures 15, le conseil municipal de Rouffach s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

**Sous la Présidence de :**

M. TOUCAS Jean-Pierre, Maire

**Membres présents :**

M. SCHMITT Gilbert, Mme BOLLI Nadine, M. BANNWARTH Christophe, M. KAMMERER Jean-Philippe, Mme FINANTZ Élise, Mme LECHLEITER Joëlle, M. VUILLEMIN Jean-Claude, M. GUTLEBEN Jean-Marie, Mme MULLER Odile (à partir du point 4), M. LOEWERT Daniel, Mme BARBAGELATA Françoise, M. SAUTER Vincent, M. ABRAHAM Luc, Mme GUEBEL Sandra, M. STAAD Mathieu, Mme GARDON Perrine, Mme SUHR Perrine, M. HARTMANN André, M. STORRER Lucien, M. OTT Hubert, Mme ZIMMERMANN Laurence, M. MIKEC Christophe, M. BRENGARTH Stéphane

**Membres absents excusés :**

M. LUTHRINGER Jean-Pierre donne procuration à M. BANNWARTH Christophe  
Mme SCHLEGEL Yvette donne procuration à M. SCHMITT Gilbert  
M. MARINO Antonio donne procuration à M. MIKEC Christophe

**Assistent également :**

Mme PARIS Patricia, Directrice Générale des Services  
Mme Carmen GIUDILLI, Directrice des Finances et des Marchés Public

Monsieur Jean-Pierre TOUCAS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 29 janvier 2020.

Il salue les élus, le personnel administratif, le public et la presse.

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2019
3. Rapports des Commissions
4. Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire
5. Débat des orientations budgétaires (DOB) 2020
6. Fixation des subventions aux associations locales et extérieures pour 2020
7. Demande de subvention au titre de la DETR pour 2020
8. Création d'emploi dans le cadre d'avancement de grade
9. Bilan de l'Ancien Hôtel de Ville 2019
10. Agrément d'un permissionnaire – lot de chasse N° 7
11. Demande d'installation d'un réservoir d'eau souterrain en forêt communale
12. Divers

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séance et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé de désigner la Directrice Générale des Services, Mme Patricia PARIS.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Mme Patricia PARIS, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019**

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 a été distribué à tous les membres.

Aucune observation n'a été enregistrée. Il est proposé de l'approuver.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :**

- **approuve le procès-verbal ;**
- **signe le registre des délibérations.**

**POINT N° 3**  
**Rapport des Commissions**

**A . Commissions**

**Travaux, de la circulation routière et de la sécurité publique**  
**Cadre de vie, environnement, forêt, développement durable**

M. Christophe BANNWARTH, adjoint au Maire, rappelle qu'elles se sont réunies le **vendredi 20 décembre 2019** pour faire le point sur les chantiers en cours : les travaux de restauration de l'église Notre-Dame débuteront en janvier 2020, le permis d'aménager du parking à l'est du lycée est en cours d'instruction et le chantier de rénovation des terrains de tennis démarrera également début 2020.

Le curage des bassins d'orage a été réalisé et il reste celui du Waldweg à terminer.

Les commissions se sont rendues en forêt reculée pour examiner la demande d'installation d'un réservoir d'eau souterrain.

Ce point est repris à l'ordre du jour.

**B . Commission des Finances**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle qu'elle s'est réunie le **mardi 21 janvier 2020**. Tous les points sont repris à l'ordre du jour.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 4**

**Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire**

*Mme MULLER arrive en séance.*

M. le Maire informe les élus :

**1) Travaux de débardages, câblage et exploitation en forêt communale de Rouffach**

**Attributaire :**

SARL DISCHGAND FRERES ET FILS – 68570 OSENBACH  
pour un montant de : 80 045,00 € HT, soit 88 049,50 € TTC

**2) Travaux d'aménagement d'un parking de 354 places**

**Attributaires :**

- **Lot n°1 : Voirie / Espaces verts**

Groupement GIAMBERINI ET GUY 68230 TURCKHEIM / COLAS – 68120 PFAFSTATT  
pour un montant de : 750 467,61 € HT, soit 900 561,13 € TTC

- **Lot n°2 : Réseaux secs**

PONTIGGIA – 68180 HORBOURG-WIHR  
pour un montant de : 149 689,70 € HT, soit 179 627,64 € TTC

**Total pour l'ensemble des lots : 900 157,31 € HT soit 1 080 188,77 € TTC**

**3) Travaux de rénovation des courts de tennis**

**Attributaires :**

- **Lot n°1 : VRD / Espaces verts**

TRAVAUX PUBLICS DU VIGNOBLE – 68250 ROUFFACH  
pour un montant de : 145 000,00 € HT, soit 174 000,00 € TTC

- **Lot n°2 : Rénovation des surfaces de jeu, construction de 2 courts neufs, construction d'un PADEL**

Groupement SLAMCOURT – 67960 ENTZHEIM / PONTIGGIA – 68270 WITTENHEIM  
pour un montant de : 329 719,80 € HT, soit 395 663,76 € TTC

- **Lot n°3 : Electricité**

COSPHI SASU – 68500 ORSCHWIHR  
pour un montant de : 19 500,00 € HT, soit 23 400,00 € TTC

**Total pour l'ensemble des lots : 494 219,80 € HT soit 593 063,76 € TTC**

**Le conseil municipal prend acte, sans observation, de ces informations.**

**POINT N° 5**  
**Débat des orientations budgétaires (DOB) 2020**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, précise que L'article L2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) rend obligatoire la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes de 3 500 habitants et plus dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit comprendre les éléments suivants :

- un rapport sur les orientations budgétaires (orientations générales de l'exécutif, en fonction du contexte général et des contraintes propres et présentation de ses choix budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif),
- les engagements pluriannuels envisagés,
- une présentation de la structure et de la gestion de la dette.

La note de synthèse a été jointe à l'ordre du jour.

Enfin, ce rapport donne lieu à un débat qui fera l'objet d'une délibération spécifique.

## **I. LE CONTEXTE NATIONAL**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, informe :

### **1. Indicateurs économiques**

Selon l'INSEE, le taux de croissance devrait s'établir à 1,3% sur l'année 2019, l'objectif initial du gouvernement ayant été de 1,7%.

La consommation des ménages rebondit passant de -0,2% à +0,4% au troisième trimestre 2019 avec une consommation sur l'année 2019 de 1,2% contre 0,9% en 2018.

Pour 2020, le scénario du gouvernement prévoit une croissance à 1,4% tout en visant une hausse de l'inflation à 1,2%.

En moyenne sur le troisième trimestre 2019, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (B.I.T) est de 8,6% de la population active en France. En France métropolitaine, le nombre de chômeurs augmente de 10 000 ce 3<sup>ème</sup> trimestre 2019, portant ainsi le nombre de personnes privées d'emploi à 2,5 millions.

### **2. Situation financière de l'Etat et des administrations publiques**

A la fin du troisième trimestre 2019, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 415,1 Md€. Exprimée en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB), elle s'établit à 100,4%.

L'Europe a établi comme seuil 60% du PIB, la France est donc loin de remplir l'objectif fixé.

Rappelons que les Collectivités Territoriales ne représentent que 8,5% de la dette publique (83,4% l'Etat et 8,1% la Sécurité Sociale).

En 2018, le déficit public au sens de Maastricht est passé sous le seuil des 3% du PIB fixé par l'Europe, s'établissant à 59,5 Md€, soit 2,5% du PIB. Il passerait à 2,9% en 2019, alors que la loi de programmation des finances publiques prévoyait un objectif de déficit à 0,3%. Cette loi de programmation issue de 2017 (pour les années 2018 à 2022) apparaît aujourd'hui obsolète. La stratégie de réduction du déficit est mise en cause suite à la mise en œuvre des réponses à la crise des « gilets jaunes ».

La nouvelle loi de programmation des finances publiques, qui fixe le cap des finances publiques pour plusieurs années, traditionnellement examinée au Parlement à l'automne, ne sera d'ailleurs présentée qu'au printemps 2020.

Malgré l'augmentation de la dette, les annuités diminuent en raison des taux d'intérêt très faibles (voire négatifs). Mais, ce système est fragile car si les taux devaient remonter, la situation deviendrait périlleuse. Les incertitudes internationales peuvent avoir des effets sur ces taux.

Concernant les dépenses publiques réalisées en 2018, elles se répartissent ainsi : 38% pour l'Etat, 43% pour la sécurité Sociale et 19% pour les Collectivités Territoriales.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales ont augmenté de 1,2% en 2018 mais devraient être à nouveau maîtrisées en 2019. La masse salariale est en hausse de 1,2% dans la fonction publique avec +0,7% pour les collectivités territoriales. Il est constaté une baisse de l'investissement : +2,8% en 2018 contre 4,7% en 2017 et 2,7% en 2016. La reprise devrait se confirmer en 2019 avec une estimation de +4% et une stabilisation en 2020.

### 3. Situation prévisionnelle des finances locales en 2020

Le budget 2020 poursuit deux grandes réformes engagées en 2018 pour les collectivités locales, à savoir :

- **la suppression progressive, d'ici 2023, de la taxe d'habitation (TH) pour 100% des contribuables au titre de leur résidence principale.** La réforme de la TH s'effectuera en 3 temps : suppression pour 80% des foyers entre 2018 et 2020, élargissement progressif en 2021-2022 et suppression totale en 2023.

L'incidence sur les communes est la suivante : pour 2020, les communes seront intégralement compensées par l'Etat.

En 2021, la loi de finances prévoit le transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des départements vers les communes. Le taux de la TFPB des communes sera dès lors augmenté artificiellement (addition des deux taux : Commune et Département). L'Etat devra entièrement compenser le manque à gagner pour les communes, sur les taux appliqués en 2017 et sur les bases fiscales de 2020, et à contrario, les communes devront reverser le surplus. Le conseil constitutionnel a validé ce dispositif fin 2019.



**Cette nouvelle fiscalité va inévitablement engendrer une perte d'autonomie fiscale pour les communes** qui seront privées d'un droit de vote sur la Taxe d'Habitation qui n'existera plus à compter de 2021.

Rappelons enfin que pour 2020, la situation sera gelée. Ainsi les communes et départements ne pourront pas voter un nouveau taux pour la taxe d'habitation. Celui-ci doit rester identique à celui de 2019.

Cette orientation de la politique fiscale s'inscrit dans le mouvement de recentralisation que nous constatons depuis plusieurs années. Cela se traduit par un recul de l'autonomie financière et fiscale des collectivités qui est au cœur de la décentralisation. Il en découle une modification substantielle des recettes des collectivités. Cette situation peut inquiéter l'ensemble des communes.

**Cette taxe d'habitation correspondait au développement des services à l'ensemble de la population de Rouffach. Désormais seuls les propriétaires seront concernés par la taxe sur le foncier bâti !**

La révision des bases locatives est quant à elle reportée à 2026.

➤ **concernant les dotations de fonctionnement**, après quatre années de baisse ininterrompue, l'Etat a engagé à compter de 2018 une contractualisation avec les grandes collectivités locales avec l'objectif d'une hausse maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2% sur la période 2018-2022.

Cela concerne uniquement les collectivités dépassant les 60 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, soit 322 collectivités concernées.

La loi de finances pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,4% et un déficit prévisionnel de 2,2%, soit en dessous du seuil des 3% fixé par l'Europe.

L'Etat souhaite poursuivre la trajectoire de réduction du déficit avec l'ambition d'atteindre un solde de 1,5% du PIB en 2022.

Les Collectivités Locales continuent de contribuer au financement du déficit public. La contractualisation mise en œuvre dès 2018 s'est traduite par une évolution des dépenses de fonctionnement de 0,4% en 2018. Il est attendu que ces dernières évoluent de 1,2% en 2019 et 2020.

La dette publique devrait s'établir à 98,6% du PIB en 2020. Celle-ci est appelée à régresser sous l'effet du désendettement de la Sécurité Sociale et des Collectivités Locales et atteindre 92,7% en 2020.

**Pour 2020, la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) devrait se stabiliser, le montant de la dotation pourrait s'élever à 505 000 € pour la commune de Rouffach.**

Le bloc communal va subir une baisse de 10 M€ de la DC RTP (Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle). La réduction de la DC RTP du bloc communal sera répartie entre les EPCI et communes bénéficiaires au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement 2018.

Le montant du FDPTP (Fonds départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle) mis en répartition en 2020 est maintenu au même niveau que 2019, soit 284 M€.

En 2019, pour la commune de Rouffach, la DCRTP s'élève à 345 550 € et le FDPTP s'élève à 33 056 €.

Cette information n'est pas connue pour 2020.

**La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente de 90 M€ pour 2020 (la ville a perçu 140 317 € en 2019 contre 126 857 € en 2018).**

La loi de finances pérennise le **maintien à l'identique de la participation au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)** à 1 Md€, montant figé depuis 2016.

**La commune de Rouffach a été contributrice à hauteur de 172 534 € en 2019 contre 180 044 € en 2018.**

**Pour les 80% de résidences principales, le dispositif de dégrèvement de la Taxe d'Habitation (TH) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.** Durant ces trois années (2018 à 2020), l'Etat se substitue temporairement aux contribuables dans le paiement de la TH aux collectivités. La prise en charge de l'Etat correspond à une réduction de la cotisation des contribuables de 30% en 2018, puis de 65% en 2019 et 100% à compter de 2020.

**Pour les 20% de résidences principales restantes, la suppression de la TH se fera progressivement entre 2021 et 2023** (dégrèvement à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022 et le solde en 2023).

**A ce jour, les collectivités locales ne savent pas comment l'Etat pourra compenser la perte de recette liée la Taxe d'Habitation, estimée à 22,7 Md€.** Toutefois, les communes seront compensées intégralement en 2020 par l'Etat et bénéficieront à compter de 2021 du transfert de la TFPB des départements. Le manque à gagner lié à ce transfert sera compensé par l'Etat et l'excédent sera à reverser par les communes.

**L'automatisation du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée),** dispositif de simplification prévu d'abord pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019, puis pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020, **est repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le Taux de FCTVA reste quant à lui maintenu à 16,404%** pour les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement en matière d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- les micro-entreprises ont obligation de transmettre leurs factures sous forme dématérialisée à travers le portail gouvernemental Chorus Pro. La facturation électronique s'impose désormais à l'ensemble des entreprises,
- les seuils des marchés publics sont modifiés :
  - relève du seuil de dispense de procédure à 40 K€ HT (25 K€ HT en 2019) ;
  - abaissement des seuils des marchés de fournitures et de services en procédure adaptée à 214 K€ HT (221 K€ HT en 2019) ;

- abaissement des seuils des marchés de travaux et contrats de concessions en procédure adaptée à 5,350 M€ (5,548 M€ HT en 2019).

Par ailleurs, les collectivités ont obligation de proposer un service de paiement en ligne aux usagers. Ce service a été mis en place par la commune depuis juillet 2019.

Concernant les ressources humaines, deux éléments sont à noter :

- la loi prévoit plus de souplesse dans le statut des fonctionnaires (élargissement du recours aux contractuels) ;
- la retenue à la source est mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Enfin, les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent communiquer lors du DOB sur leurs objectifs d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement.**

Afin de contenir au mieux nos dépenses de fonctionnement, les objectifs peuvent être déclinés ainsi pour 2020 et les années suivantes :

- poursuite de la maîtrise de notre masse salariale. Il est à noter que nous n'avons pas la maîtrise du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui a une incidence sur la hausse des rémunérations,
- suivi des consommations et optimisation des dépenses courantes,
- mutualisation de certains marchés avec la C.C.P.A.R.O.V.I.C afin de réaliser des économies d'échelle (site Internet, PLU, achat de fournitures, mutualisation de certains marchés comme le contrôle de la qualité de l'air dans les écoles...).

**Concernant l'emprunt, nous n'avons recours à celui-ci qu'en cas de stricte nécessité** afin d'éviter de contracter des charges financières supplémentaires. Nous privilégions le recours à l'autofinancement. Concernant le budget de la ville, **nous n'avons eu recours à l'emprunt qu'en fin 2019. L'économie en charges financières représente près de 7 200 €, soit -12% par rapport à 2018.**

**Malgré un contexte budgétaire contraint et incertain, nous poursuivons notre effort d'investissement pour ne pas pénaliser les emplois, et nous n'augmenterons pas les taux de la fiscalité locale afin de ne pas alourdir la charge fiscale des ménages.**

## **II. LE CONTEXTE LOCAL ET LA RETROSPECTIVE FINANCIERE**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle que les chiffres présentés pour 2019 sont provisoires car les opérations de clôture sont en cours et le contrôle entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion établi par le Comptable public n'a pas encore été effectué. Les comptes 2019 définitifs seront présentés lors du vote du compte administratif 2019.

### **A. Le budget général**

Dans ce contexte, les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal avant le vote des budgets primitifs 2020 devraient confirmer cette approche. Le compte administratif prévisionnel présenterait un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	4 546 468,81 €	8 484 671,05 €	3 938 202,24 €
section d'investissement	3 827 338,89 €	4 144 979,87 €	317 640,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 373 807,70 €</b>	<b>12 629 650,92 €</b>	<b>4 255 843,22 €</b>

### 1. Autofinancement et résultats

**Le résultat global de l'exercice 2019**, après incorporation des excédents des exercices antérieurs, est estimé à 4 255 843,22 €. Le résultat de fonctionnement s'élève à 3 938 202,24 € en 2019 contre 4 959 850,89 € en 2018, soit une baisse de 1 021 648,65 € (-20,6%).

Le résultat annoncé de 4,255 M€ comprend :

- le résultat de l'exercice 2019, soit 798 351,35 € contre 895 945,86 € en 2018 (- 97,6K€). Cet écart s'explique par l'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité dont nous n'avons pas la maîtrise (50 K€) et par l'entretien des bâtiments, voirie et travaux faits par les services techniques (47,6 K€),
- la réserve de l'excédent de fonctionnement, soit 3 139 850,89 € contre 4 063 905,04 € en 2018 (-924 K€). Pour financer une partie du programme d'investissement, il a été prélevé 924 K€ sur la réserve de l'excédent de fonctionnement, d'où la baisse de 924 K€.

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à 317 640,98 € contre un déficit de 1 069 604,40 € en 2018, soit une hausse de 1 387 245,38 €. Cette forte augmentation de résultat s'explique par la contraction d'un emprunt de 1,1 M€ fin 2019 ainsi que par l'encaissement de plusieurs subventions d'investissement en 2019 (+300 K€).

**L'autofinancement prévisionnel brut de l'exercice 2019** devrait s'établir à 948 348,51€ contre 1 042 956,33 € en 2018. Il permet de participer au financement de la section d'investissement après avoir couvert le remboursement du capital de l'emprunt.

L'autofinancement correspond à l'excédent entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. La baisse est donc en corrélation avec la diminution du résultat de fonctionnement de l'exercice.

**Le taux d'épargne brute (EB / Recettes réelles de fonctionnement)** devrait s'établir à environ 18,5% en 2019, ratio tout à fait satisfaisant.

Enfin, **l'épargne nette**, égale à l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de l'emprunt, qui mesure l'épargne disponible pour financer les opérations d'investissement est de 472 464,31 € en 2019.

## 2. Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses de personnel** sont en augmentation de 2% par rapport à 2018 et s'expliquent notamment par **l'effet GVT** (Glissement Vieillesse Technicité) sur lequel il est difficile d'agir. La mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) a eu un faible impact sur l'exercice 2019.

**Les effectifs restent stables** malgré les transferts de charges vers les collectivités qui ne sont pas compensées intégralement: cartes d'identité et passeports, PACS, changement de prénom, registre électoral unique.

**Suite à l'instauration par l'Etat du FPIC**, la commune contribue au financement de ce fonds. Depuis 2012, cette dépense n'a cessé d'augmenter passant de 19 153 € en 2012 à 172 534 € en 2019, soit une **augmentation de 801%**. **En cumulé depuis 2012, c'est un total de 863 204 € qui a été prélevé sur nos crédits.**

## 3. Recettes de fonctionnement

Globalement, les **recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 2 %**.

Cette baisse est due notamment à la diminution des ventes de bois liée à la sécheresse, et à des revenus sur immeubles (arrêt des locations de chambres aux étudiants en juillet 2019).

Les recettes liées à la fiscalité sont quant à elles en hausse de 2%, tout comme les dotations et participations. Cette hausse est directement liée aux évolutions des bases.

Les recettes liées à la Dotation globale de Fonctionnement (DGF) s'élèvent à 505 302 € pour 2019 contre 532 885 € en 2018. Depuis 2013, la **perte totale cumulée de la DGF s'élève à 1 734 854 €**.

Au total, la perte cumulée, baisse de la DGF et augmentation du FPIC depuis 2013, s'élève à **2 598 058 €**.

## 4. Dépenses d'investissement

En 2019, la ville de Rouffach a notamment réalisé les travaux suivants :

- reconstruction des vestiaires de la piscine,
- création de gradins au terrain de football,
- acquisition de parcelles dans le cadre de l'aménagement de 354 places de parking et de l'extension des ateliers municipaux

- rénovation de l'éclairage public du centre ville,
- aménagement des carrefours Pasteur/Pfaffenheim/Waldeg,
- travaux annexes centre ville tranche 4,
- chemin du vignoble,
- diagnostic pour travaux à venir (Eglise Notre Dame),
- installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique,
- poursuite du programme de travaux à l'école élémentaire Xavier Gerber
- participation financière pour le déploiement de la fibre optique.

## 5. Recettes d'investissement

**En 2019, les subventions d'investissement encaissées sont supérieures à celles de 2018, soit +304 500 € et cela s'explique par l'aboutissement de plusieurs programmes d'investissement de la Ville en 2019** (vestiaires piscine finalisés, gradins terrain de football, mise aux normes de l'école Xavier Gerber, travaux de sécurisation du groupe scolaire, piste aéromodélisme, piste d'athlétisme...).

**La recette liée au FCTVA** (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) s'élève à 443 845 € mais ce montant encaissé en 2019 correspondant à deux années de FCTVA dont 243 128 € de FCTVA 2018 encaissés avec un décalage sur 2019 et 200 717 € de FCTVA 2019. La recette dépend du montant des investissements réalisés l'année N-1.

En fin 2019, la Ville a contracté un emprunt de 1,1 M€ pour financer, en plus de l'autofinancement, les projets d'investissement en cours.

Il est donc important de maintenir notre capacité d'autofinancement dans des proportions suffisantes pour pouvoir financer le programme d'investissement à venir, tout en ayant recours à l'emprunt de manière maîtrisée.

## 6. Etat de la dette

La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'établit comme suit :

Capital restant dû au 1er janvier 2020	Annuité prévisionnelle pour 2020		
	Capital	Intérêts	Total
3 669 140,99 €	555 757,68 €	45 664,61 €	601 422,29 €

Au 1er janvier 2019, le capital restant dû s'élevait à 3 045 025,19 €. Cette hausse au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est directement liée à la contraction du nouvel emprunt de 1,1 M€.

Il est à noter qu'aucun emprunt dit « toxique » n'a été contracté par la collectivité. La durée moyenne de remboursement est de 15 ans et le taux moyen des intérêts de la dette restante est de 1,72 % pour 2019.

Compte tenu d'une épargne brute de 948 348,51 €, la commune affiche :

- une capacité de désendettement d'un peu moins de 4 ans (3,87 ans), soit inférieure à la moyenne des communes de même strate (4,3 ans) et à la moyenne nationale (5,3 ans).
- un ratio par habitant de la dette de 764 €, soit inférieure à la moyenne des communes de même strate (771 €) et à la moyenne nationale (957 €).

Ces ratios mettent en avant une situation financière saine pour la commune.

### B. Le budget assainissement

La situation financière est saine comme l'indiquent les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant le vote des budgets primitifs 2020. Le compte administratif prévisionnel présenterait un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	553 761,56 €	809 005,49 €	255 243,93 €
section d'investissement	568 077,17 €	587 303,81 €	19 226,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 121 838,73 €</b>	<b>1 396 309,30 €</b>	<b>274 470,57 €</b>

### Etat de la dette

Capital restant dû au 1er janvier 2020	Annuité prévisionnelle pour 2020		
	Capital	Intérêts	Total
1 302 129,98 €	191 853,63 €	30 766,98 €	222 620,61 €

Au 1er janvier 2019, le capital restant dû s'élevait à 1 493 703,48 €.

En 2019, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt, l'autofinancement étant suffisant. La Ville s'est désendettée de 191 573,50 €.

Les travaux sont financés par la surtaxe communale de 0,7622 €/m<sup>3</sup> qui devrait rester identique pour 2020.

La surtaxe SMITEURTC relative à la station d'épuration est de 1,40 €/m<sup>3</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (contre 1,50 € en 2018).

### C. Le budget Eau

La situation financière est saine comme l'indiquent les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant le vote des budgets primitifs 2020. Le compte administratif prévisionnel présenterait un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	90 989,73 €	174 911,85 €	83 922,12 €
section d'investissement	74 939,59 €	235 061,62 €	160 122,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>165 929,32 €</b>	<b>409 973,47 €</b>	<b>244 044,15 €</b>

### Etat de la dette

Capital restant dû au 1er janvier 2020	Annuité prévisionnelle pour 2020		
	Capital	Intérêts	Total
277 639,53 €	45 236,98 €	5 909,18 €	51 146,16 €

Au 1er janvier 2019, le capital restant dû s'élevait à 321 329,51 €.

En 2019, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt, l'autofinancement étant suffisant. La Ville s'est désendettée de 43 689,98 €.

Les études sur le captage prioritaire en partenariat avec la mission Eau de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) se poursuivent.

### III. LA STRATEGIE FINANCIERE

Le point le plus important de la stratégie financière est celui annoncé d'emblée, à savoir la maîtrise de la fiscalité.

Cela devrait entraîner le maintien des taux de 2019.



Taxe d'habitation	15,60%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,02%
Cotisation foncière des entreprises	18,59%

**La ligne de conduite est la suivante :**

- **optimiser les dépenses de fonctionnement et maîtriser les dépenses contraintes,**
- **maîtriser la fiscalité,**
- **maintenir le niveau de services de qualité aux habitants,**
- **recourir à l'autofinancement et à l'emprunt pour l'investissement,**
- **maintenir un niveau d'investissement élevé.**

Afin de maîtriser le poids des charges et pallier la baisse des recettes, un travail de suivi et d'analyse des coûts est engagé par les services en accentuant le suivi des consommations énergétiques.

La recherche d'aides financières et de subventions diverses participe également à cette stratégie.

C'est à partir de ces éléments que le budget de la Ville de Rouffach et de ses budgets annexes seront bâtis pour 2020.

#### **IV. LES GRANDES ORIENTATIONS**

Le budget 2020 devra permettre d'assurer la poursuite des actions engagées en concordance avec les 3 objectifs suivants :

1. Faire de Rouffach une Ville qui privilégie le cadre de vie,
2. Faire de Rouffach une Ville riche en service aux habitants,
3. Faire de Rouffach un pôle économique dynamique.

Ces orientations permettent également de mettre l'accent sur la protection de l'environnement et sur l'amélioration des services à la population tout en maîtrisant les taux de la fiscalité locale.

#### **V. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

- L'agenda d'accessibilité programmé Ad 'AP (2015-2022) avec les travaux qui en découlent,
- Les travaux sur les chemins du vignoble,
- Les travaux sur le patrimoine historique,
- Les travaux sur l'éclairage public,
- Les travaux de voirie : sécurisation de la circulation routière (piétons, cyclistes, véhicules) et optimisation des places de stationnement,
- Le déploiement de la vidéoprotection.

## LES PERSPECTIVES D'ACTION POUR 2020

<b>TOTAL</b>	<b>7 410 621 €</b>
<b>Faire de Rouffach une Ville qui privilégie le cadre de vie</b>	<b>4 160 261 €</b>
<b>Embellissement de la Ville</b>	<b>2 361 261 €</b>
<b>Travaux de voirie</b>	
Aménagement carrefours rue des Vergers-rue Aux Remparts, réaménagement trottoirs rue 4ème RSM + prolongement piste cyclable de l'allée des Humanistes...	
Aménagement rue de la piscine et place des sports	
Prolongement rue Jean Monnet, rue de Bâle	
Signalétique centre-ville	
Aménagement d'un parking de 354 places	
Travaux AFUL (part de la Ville)	
Réfection Carrefour rue Materne Berler, rue aux Remparts	
Chemin du vignoble Ruestgass	
Etude d'aménagement de la place de la République	
Etude sécurité - circulation - Optimisation du stationnement	
Travaux entretien voirie rurale	
Rénovation du parking rue du Tir	
<b>Travaux éclairage public</b>	
Etudes réseau éclairage public neuf ou relamping en LED (PM)	
Mise en souterrain et réfection éclairage public rue de la piscine (à terminer) et rue du Tir	
Changement des encastrés sol Rue Poincaré	
Salle polyvalente : remplacement des luminaires en LED, gestion éclairage	
<b>Travaux favorisant les économies d'énergie</b>	<b>210 000 €</b>
Campagne de remplacement de 50 luminaires par des luminaires LED (dont rues du vignoble, Pasteur, Pfaffenheim, Schauenberg)	
Bornes de recharge véhicules électriques	
Mise en place d'horloges pour l'éclairage public et/ou protections coffrets - candélabres	
Travaux entretien bâtiments	
Rénovation thermique des bâtiments	

<b>Rénovation et mise en valeur du patrimoine historique et culturel bâti</b>	<b>1 429 000 €</b>
Agenda d'accessibilité Restauration église notre Dame Entretien des tombes présentant un intérêt historique ou artistique (phase 2) Diagnostic patrimoine Arboré	
<b>Préservation de l'environnement</b>	<b>160 000 €</b>
Aménagement espaces forestiers Entretien de la réserve naturelle régionale avec le CSA et la Région Grand Est Promenade des Remparts Ecosol 2ème partie Plantations d'arbres (rue de l'Europe,...) et réfection voirie Poursuite du verger communal et aménagement des entrées de ville	
<b>Faire de Rouffach une ville riche en service aux habitants</b>	<b>2 996 919 €</b>
<b>Enrichir l'offre en service à la population et aux associations</b>	<b>1 045 015 €</b>
Provision pour un columbarium double Décorations et illuminations de Noël Extension des jardins communaux, suite à l'aménagement foncier Rénovation courts de tennis Extension piste quilles Vidéoprotection locaux associatifs Etude réalisation d'une salle multiactivités et de terrains de sport complémentaires Aménagement piéton vers l'aire de jeux nord de Rouffach (depuis la rue Jean Monnet)	
<b>Travaux et entretien du patrimoine communal bâti</b>	<b>560 621 €</b>
Ancienne école cyrienne Rue des Ecoles : façade isolation et enduit extérieur Piscine : réfection étanchéité du bassin et aménagements extérieurs Camping : accessibilité et travaux sur le bâtiment Cimetière : remplacement des couvertines et réfection enduits Salle polyvalente : remplacement portes - issue de secours et adoucisseur Mission coordination système de sécurité incendie et remplacement SSI refuge Ritzenthal	
<b>Travaux de mise en sécurité Ancien Hôtel de ville</b>	<b>502 054 €</b>
Mise aux normes AHV : AMO ADAUHR et mise en conformité, accessibilité	

<b>Bâtiments scolaires - Education - Jeunesse</b>	<b>60 000 €</b>
Equipement TBI pour salle de classe école X GERBER Ordinateur portable pour gestion BCD école X GERBER Réfection de la salle d'arts plastiques s. 14 (mobilier, sols) et tableau d'affichage extérieur école X GERBER Provision pour les projets de la Commission jeunes	
<b>Développement des moyens des services</b>	<b>829 229 €</b>
Construction d'une serre froide pour plantations et hivernage aux ATM Construction d'un hangar de stockage ATM et locaux de rangement pour les associations Acquisition d'une balayeuse Porte sectionnelle avec portillon pour les ATM Grillage ancien dépôt communal et réaménagement zone de stock Mattenstraesslé Etude construction d'un auvent sur gradins Remplacement du véhicule de police Informatique : nouveau serveur, téléphonie	
<b>Faire de Rouffach un pôle économique dynamique</b>	<b>253 441 €</b>
<b>Soutien au développement local</b>	<b>253 441 €</b>
Révision Plan local d'urbanisme Acquisitions foncières pour agrandir le parking de la gare, etc. Zones d'activité EST : travaux enrobé, amélioration signalisation	

**La commission des finances, en séance du 21 janvier 2020, a donné un avis favorable unanime.**

Monsieur le Maire ouvre le débat.

En préambule, M. Hubert OTT mentionne qu'il a été mal à l'aise au début de la séance par le refus du Maire de permettre à deux personnes du public de s'installer.

M. le Maire précise qu'il ne s'agissait pas d'un refus, il convenait de faciliter l'accueil. La séance était déjà ouverte et les deux personnes ont pu s'asseoir et assister au débat dans de bonnes conditions.

M. Hubert OTT indique que le débat d'orientation budgétaire est le moment de l'année où il s'agit de confronter les visions, tracer la feuille de route et donner des perspectives. Ce débat a donc une saveur particulière à peine un mois avant les élections.

Il estime qu'après cinq mandats de travail pyramidal, M. Jean-Pierre TOUCAS découvre la démocratie participative et que dans sa lettre de candidature, le Maire a annoncé deux réunions de co-construction, ce qui laisse M. Hubert OTT pantois : le candidat serait-il en panne d'inspiration ou assistons-nous à une séance de rattrapage ? M. Hubert OTT estime qu'il y a tromperie dans l'annonce, qui n'est qu'un semblant de démocratie participative, et propose d'associer les habitants tout au long du mandat.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas de faire campagne électorale ce soir, mais de débattre des orientations budgétaires proposées par le groupe majoritaire pour l'année 2020. Il ajoute par ailleurs que le débat auquel fait allusion M. Hubert OTT a été très constructif pour tous les participants qui ont apprécié la démarche.

M. Hubert OTT précise qu'il proposera que le conseil municipal affecte 5% de sa capacité d'autofinancement pour réaliser des projets issus de la démocratie participative. A la question de Gilbert SCHMITT sur le montant de cette enveloppe, M. Hubert OTT répond 50 000 €, pouvant aller, à terme, jusqu'à 10 ou 15 % de la capacité d'autofinancement.

M. Hubert OTT dit être le seul capable de présenter un projet pour les six ans à venir et au-delà.

M. le Maire demande de revenir à l'ordre du jour du débat d'orientation budgétaire. Il rappelle que la procédure budgétaire impose ce débat avant le vote du budget. Malgré sa demande réitérée à M. Hubert OTT, M. le Maire constate que l'opposition ne propose rien.

M. Gilbert SCHMITT rappelle que les élus sont associés aux commissions municipales, il cite la commission des travaux, à laquelle participe M. Lucien STORRER, et qui suit tous les chantiers de la ville.

M. Hubert OTT rétorque qu'il ne s'agit que d'une chambre d'enregistrement et que les élus découvrent les décisions quelques jours avant les réunions de travail.

M. Stéphane BRENGARTH ajoute qu'aucun grand projet structurant n'a été soumis au débat.

M. le Maire rappelle que tous les grands projets structurants de la Ville ont été présentés aux habitants, amendés le cas échéant, soumis aux commissions municipales et au vote du Conseil municipal, avant d'être mis en œuvre. Il mentionne également le projet du « Guide des séniors » qui a été transmis à tous les membres du CCAS pour avis avant de le finaliser ; M. Stéphane BRENGARTH n'a pas émis d'avis sur ledit document.

Mme Nadine BOLLI précise que l'opposition n'a fait aucune proposition constructive durant toutes ces années, si ce n'est la proposition de gradins amovibles pour le terrain de football ou le remplacement de la piste d'athlétisme par un parking.

M. Hubert OTT affirme, sans donner de précision, qu'un projet plus ambitieux aurait été possible.

H. Hubert OTT rappelle que le conseil municipal n'a pas adopté de règlement intérieur.  
M. le Maire précise une nouvelle fois qu'il n'y a pas obligation d'adopter un règlement en droit local lorsqu'il en existe un.

M. le Maire clôt le débat par un vote comme prévoit la réglementation.

**Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions :  
M. Lucien STORRER, M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN, M. Christophe MIKEC (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Stéphane BRENGARTH :**

- **approuve le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 sur la base du rapport présenté et de la tenue du présent débat ;**
- **autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.**

**POINT N° 6**  
**Fixation des subventions aux associations locales et extérieures pour 2020**

M. le Maire précise que les présidents d'association seront invités à quitter la salle pour le vote.

Afin de respecter les règles de quorum, et après une présentation générale du dispositif d'aide, le vote des subventions sera scindé en deux : un vote pour les subventions versées aux sections du CCA, un vote pour les subventions versées aux autres associations.

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, précise que malgré les restrictions et les contraintes budgétaires, le soutien en direction des associations, qui jouent un rôle essentiel pour favoriser le lien social, est maintenu.

Le tableau détaillé des montants proposés pour l'année 2020 a été joint à l'ordre du jour.

Le tableau global se présente ainsi :

	2019	2020
Subventions de fonctionnement aux associations locales	51 460 €	51 550 €
Subventions de fonctionnement à des dépenses exceptionnelles	7 775 €	8 405 €
Subventions d'aide à la formation et au sport de haut niveau	9 268 €	9 991 €
Autres subventions ( <i>dont sécurité des manifestations</i> )	169 350 €	171 035 €
<b>TOTAL</b>	<b>237 853 €</b>	<b>240 981 €</b>

Les tableaux de répartition des subventions ont été établis conformément aux règles habituelles, la partie travaux étant basée sur les projets présentés par les associations.

Il est rappelé que depuis 1989 l'action initiée par la municipalité porte sur différents domaines :

- une aide directe au fonctionnement des associations (subvention de fonctionnement),
- une aide à la formation de cadres bénévoles de 20% de la part résiduelle à la charge des associations,
- une aide au sport de haut-niveau,
- une aide en direction des jeunes (sport et culture)

- subvention de 8 € par jeune licencié sportif rouffachois, et 4 € pour les extérieurs,
- subvention de 7 € par jeune musicien et par mois pendant 10 mois,
- une aide aux associations pour des dépenses exceptionnelles à hauteur de 20% du montant hors taxe (achat de matériel, petit équipement, travaux),
- une aide portant sur les mesures de sécurité complémentaires mises en œuvre par les associations pour répondre aux exigences de sécurité des manifestations : 30% des dépenses de sécurité plafonnées à 750 € / manifestation. Cette aide est destinée aux manifestations publiques importantes : Carnaval, Trail, Fête de la Sorcière, Festival des Mangeurs de Lune, Rouffach en fête, Soirée Halloween, et différentes manifestations organisées dans la salle polyvalente, etc.

Pour les écoles, il est proposé de voter une enveloppe globale de 8 000 € destinée à l'aide au financement des voyages scolaires, classes vertes... Au vu des demandes faites par les écoles, le montant à attribuer sera individualisé et décidé par M. le Maire.

S'y ajoutent des aides indirectes constituées par :

- la prise en charge par la Ville du coût de location des salles du COSEC (9 636,25 € en 2019),
- la mise à disposition gratuite une fois par an et pour chaque association adhérente à l'OMCIS de la petite salle de l'Ancien Hôtel de Ville à l'occasion des assemblées générales,
- le bénéfice des tarifs préférentiels de location pour la salle polyvalente et l'Ancien Hôtel de Ville,
- des prestations assurées par les services techniques à l'occasion de certaines manifestations (pose de signalétique, barrières, etc.),
- la mise à disposition de salles (exemple : salle d'évolution de l'école maternelle André Malraux...),
- le coût des séances piscine pour l'école élémentaire Xavier Gerber pris en charge directement par la Ville (3 935 € en 2019).

Enfin, la ville subventionne des associations extérieures d'intérêt public, ainsi que les festivals dans le cadre des Musicales, de Musicalta et des Mangeurs de Lune.

La Ville met également à disposition de l'ADERE les locaux de l'Ancien Hôtel de Ville pour l'organisation des manifestations promotionnelles consacrant ainsi un soutien à l'animation économique.

Pour mémoire, les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € nécessitent la signature d'une convention ; celle entre la ville et l'Institution Saint Joseph a été jointe à l'ordre du jour.

**La commission des finances, en séance du 21 janvier 2020, a émis un avis favorable unanime.**

Pour le vote des subventions au CCA Rouffach : Mmes Laurence ZIMMERMANN, Joëlle LECHLEITER et M. Jean-Pierre TOUCAS sont invités à quitter la salle.

M. Gilbert SCHMITT, premier adjoint, prend la présidence de la séance.



**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **approuve le tableau de répartition des subventions au CCA Rouffach, détaillant le montant des subventions pour l'année 2020 (annexe 1) ;**

Mmes Laurence ZIMMERMANN, Joëlle LECHLEITER et M. Jean-Pierre TOUCAS reviennent en séance.

M. le Maire reprend la présidence de la séance et, pour le vote des subventions hors CCA Rouffach, invite Mme Nadine BOLLI, Mme Elise FINANTZ, M. Gilbert SCHMITT, M. Jean-Claude VUILLEMIN et M. Hubert OTT à quitter la salle.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **approuve le tableau de répartition des subventions, hors CCA Rouffach, détaillant le montant des subventions pour l'année 2020 (annexe 1) ;**
- **approuve les tableaux de répartition des subventions aux associations locales et extérieures pour 2020 (annexes 2,3 et 4) ;**
- **approuve le vote d'une enveloppe globale de 8000 € pour les écoles, destinée à l'aide au financement des sorties scolaires, classes vertes etc ;**
- **décide que le montant à attribuer au titre de cette enveloppe globale sera individualisé et décidé par M. le Maire en fonction des demandes faites par les écoles,**
- **autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Institution Saint Joseph,**
- **autorise M. le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Mme Nadine BOLLI, Mme Élise FINANTZ, M. Gilbert SCHMITT, M. Jean-Claude VUILLEMIN et M. Hubert OTT reviennent en séance.

**POINT N° 7**  
**Demande de subvention au titre de la DETR pour 2020**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, informe que la Ville de Rouffach est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2020 pour deux projets :

- **Catégorie « aménagement de chemins ruraux »** : limitation à un seul chemin par commune / priorité aux projets s'inscrivant dans une politique de gestion environnementale.  
(Taux de subvention : 20 à 40 %)  
Après concertation avec le Syndicat viticole, le programme des travaux 2020 proposé porte sur le Ruestgass (670 ml), aménagé en dalles alvéolées.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 62 000 € HT.

Le plan de situation du chemin a été joint à l'ordre du jour.

- **Catégorie « Sécurisation des espaces publics - Installation ou modernisation de systèmes de vidéoprotection de voie publique ou de bâtiments publics »** :  
Il est proposé de poursuivre le programme avec l'installation de caméras à proximité de l'aire sportive (club-house du CCAR et Escapade) et sur le nouveau parking à l'Est du lycée.  
(Taux de subvention : 20 à 60 %)

Le montant estimatif des travaux s'élève à 34 000 € HT.

**La commission des finances, en séance du 21 janvier 2020, a donné un avis favorable unanime.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le programme portant sur l'aménagement d'un chemin rural en dalles alvéolées (Ruestgass) et l'installation de caméras à proximité de l'aire sportive (club-house du CCAR et Escapade) et sur le nouveau parking à l'Est du lycée ;**
- **sollicite une subvention au titre de la DETR pour ces deux actions ;**
- **sollicite l'autorisation préfectorale pour installer le système de vidéoprotection ;**
- **décide l'inscription des crédits nécessaires au budget 2020 ;**
- **charge le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR ;**
- **autoriser le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération.**

**POINT N° 8**  
**Création d'emploi dans le cadre d'avancement de grade**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création de trois emplois d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions d'assistance des enseignants pour l'accueil et l'hygiène des enfants ainsi que la propreté des locaux et du matériel de classe.

M. Hubert OTT demande de quelle école il s'agit. M. le Maire précise que les ATSEM sont affectées aux écoles maternelles et que les deux écoles sont concernées.

**La commission des finances, en séance du 21 janvier 2020, a donné un avis favorable unanime.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **crée deux emplois d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 28h48 hebdomadaires (soit 82.27% d'un temps complet) ;**
- **crée un emploi d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 31h34 hebdomadaires (soit 90.22% d'un temps complet) ;**
- **dit que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.**

**POINT N° 9**  
**Bilan de l'Ancien Hôtel de Ville 2019**

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, informe que le bilan financier 2019 de l'Ancien Hôtel de Ville se décompose de la façon suivante :

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 s'élèvent à 94 087,45 € contre 99 613,02 € en 2018, soit une économie de 5 525,57 € comparé à l'année précédente (- 5,5%). Les économies sont constatées de manière globale, tant au niveau des consommations d'eau, d'assainissement, frais d'électricité, de gaz qu'au niveau des fournitures d'entretien et de petit équipement. Les charges de personnel sont quant à elles en légère augmentation (49 605,66 € en 2019 comparé à 48 021,66 € en 2018, soit + 1 584 €).

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 21 089,59 € en 2019 contre 4 882,80 € en 2018, soit une hausse de 16 206,79 €. Il s'agit des études menées dans le cadre de la mise aux normes du bâtiment (diagnostic cuisine, désenfumage et travaux).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 24 222,07 € en 2019 contre 33 472,83 € en 2018 affichant ainsi une baisse de -9 250,76 € (-27,6%). Celle-ci s'explique par l'arrêt des locations des chambres aux étudiants, en juillet 2019, et par un nombre de jours de locations payantes en diminution (50 jours en 2019 contre 63 jours en 2018).

Le bilan 2019 affiche donc un résultat global déficitaire de 87 258,38 € comparé à - 71 022,99 € en 2018.

Ce résultat est composé :

- du résultat de fonctionnement : -69 865,38 € contre -66 140,19 € en 2018, soit - 3 725,19 € ;
- du résultat d'investissement : -17 393 € contre -4 882,80 € en 2018, soit - 12 510,20 €.

Le résultat de fonctionnement est légèrement plus faible qu'en 2018 compte tenu principalement de pertes de recettes (arrêt des locations de chambres, locations en baisse). Cette baisse est toutefois atténuée par les économies réalisées sur les dépenses courantes.

Le résultat d'investissement est en forte augmentation dû essentiellement à l'étude menée dans le cadre de la mise aux normes du bâtiment (17 K€).

Le bilan de location des salles 2019 se décompose de la façon suivante :

- une mise à disposition gracieuse des salles de 76 jours contre 64 jours en 2018, soit une hausse de 18,7% ;
- des locations payantes de 50 jours contre 63 jours en 2018, soit une baisse de 20,6%.

Les locations gracieuses comptabilisent les réservations de la ville pour les manifestations locales, les réunions des autres organismes publics (Syndicat, Intercommunalité, Office de Tourisme etc.) et enfin les associations locales bénéficiant d'une location gratuite.

En 2019, les locations à titre gracieux sont évaluées à environ 15 000 € (contre 13 000 € en 2018).

**La commission des finances, en séance du 21 janvier 2020, a pris connaissance, sans observation, du bilan 2019 de l'Ancien Hôtel de Ville.**

**Le conseil municipal a pris connaissance de ces informations, sans observation.**

M. le Maire remercie M. Raphaël HUENTZ, gestionnaire de la salle, et Mme Gwenaëlle MEYER pour la qualité de leur travail et le bon accueil qu'ils réservent aux usagers.

**POINT N° 10**  
**Agrément d'un permissionnaire – lot de chasse N° 7**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que conformément au cahier des charges type des chasses communales pour la période 2015/2024, l'adjudicataire du lot de chasse n° 7 (Association AC Alsace) a demandé l'agrément d'un permissionnaire, en la personne de M. Bernard FRINGELI.

Toutes les instances ont été saisies d'une demande d'avis.

Aucun avis défavorable n'a été formulé.

**La commission des finances, en séance du 21 janvier 2020, a donné un avis favorable unanime.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve l'agrément d'un permissionnaire : M. Bernard FRINGELI ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.**

**POINT N° 11****Demande d'installation d'un réservoir d'eau souterrain en forêt communale**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, informe les élus que quatre propriétaires, (consorts Peter, Marty, Lechner et Buecher) résidant au lieu-dit « Hinter dem Kloster » à Wintzfelden, situé en lisière de forêt communale reculée de Rouffach, bénéficient d'une concession de passage d'une conduite d'eau et de captage d'une source en forêt communale de Rouffach (parcelle 59, section 61). Ils disposent d'un réservoir d'eau d'une contenance de 2 000 litres qui dessert les quatre propriétés.

Afin de pallier le manque d'eau à certaines périodes de l'année, les propriétaires sollicitent l'autorisation d'installer un réservoir souterrain supplémentaire de 4 800 litres, en polyéthylène renforcé, en prolongement de celui déjà existant et relié à lui.

L'ONF a émis un avis favorable.

La commission des Travaux, de la circulation routière et de la sécurité publique et la commission du Cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, se sont rendues sur place le 20 décembre 2019, en présence de M. Buecher, représentant les propriétaires, de l'entreprise qui sera chargée de réaliser les travaux et de M. Michel Large, agent de l'ONF. Les frais sont entièrement pris en charge par les propriétaires.

**Elles ont émis un avis favorable unanime.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **autorise l'installation d'un réservoir souterrain supplémentaire de 4 800 litres, en polyéthylène renforcé, en prolongement de celui déjà existant et relié à lui ;**
- **autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.**

**POINT N° 12**  
**Divers**

M. le Maire invite les Rouffachoises et les Rouffachois à venir découvrir l'exposition sur le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération, présentée par l'UNC, le groupe Histoire du Centre Hospitalier avec le soutien de la Ville et l'archiviste de la commune.

Elle se déroulera à la médiathèque du mardi 4 au dimanche 9 février 2020 de 14h à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, clôt la séance à 20h30.